



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RATP : métro

Question écrite n° 11415

## Texte de la question

Reprenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le fait que, de plus en plus fréquemment, les utilisateurs du métro à Paris sont importunés par des mendiants installés non seulement dans les couloirs, mais qui sillonnent également les wagons. Manifestement une telle situation n'a pu se créer qu'en raison du laxisme et de l'absence de répression de la part de l'administration de la RATP et de la part de l'autorité de police. L'image que donne progressivement Paris aux visiteurs étrangers est dégradée. On n'a plus l'impression de se trouver dans la capitale d'un pays parmi les plus développés au monde. De plus, parmi ces mendiants, certains sont manifestement en âge et en condition physique pour pouvoir travailler et il ne faut pas les encourager à l'oisiveté. Elle souhaiterait qu'il lui indique, si un règlement prévoit une interdiction de la mendicité et, si oui, pour quelle raison cette interdiction n'est pas appliquée dans le métro.

## Texte de la réponse

L'objectif de la RATP est de réduire le nombre de personnes susceptibles d'occasionner une gêne à ses voyageurs sur ses réseaux mais sans que cette action soit de nature à susciter la réprobation légitime d'une opinion publique qui accepte difficilement des mesures coercitives à l'égard des plus démunis. Il convient de rappeler que les agents de la régie interviennent dans les trains, les couloirs et sur les quais. Ainsi, en 1997, plus de 3 000 procès-verbaux d'infraction ont été dressés à l'encontre de personnes gênant manifestement les usagers en se livrant directement à la mendicité ainsi qu'à celle de musiciens non agréés. Cependant, une approche plus préventive s'avère indispensable envers les personnes en situation d'extrême précarité que dans leur immense majorité ils subissent et n'ont pas choisie. De multiples acteurs sociaux qui vivent au quotidien la lutte contre la pauvreté, savent combien le combat est difficile quand il s'agit d'aider ceux qui ont perdu pied à retrouver leur santé et leur dignité avant de pouvoir retrouver du travail. Aussi des opérations quotidiennes de « recueil social » sont organisées avec l'aide de la RATP. Elles ont permis d'effectuer, en 1997, 102 000 accompagnements de « sans-abri » vers des centres d'hébergement. A ces opérations se conjugent des actions d'insertion sociale et de scolarisation, car face à la détresse humaine, il convient d'abord de faire preuve d'humanité.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11415

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 mars 1998, page 1300

**Réponse publiée le** : 7 septembre 1998, page 4956